

CHAPITRE 4

DÉLIMITATION DU CHAMP D'APPLICATION

« Il est nécessaire de clarifier la description du système des prépositions... Être savant, ce n'est pas aligner des volumes de faits. Cette masse de documents n'a de sens que dans la mesure où on l'interprète, où l'on découvre la structure en langue qui conditionne les emplois de discours. »

Bernard Pottier, *Sur le système des prépositions*, p. 6.

0. Introduction : la préposition, retour sur une dénomination

L'étude de la préposition ne peut être conduite qu'en ayant interrogé au préalable la dénomination de cette catégorie linguistique et déterminé, dans le cadre de notre recherche portant sur les prépositions spatiales à intervalle, les spécificités corrélatives de ses trois éléments constitutifs.

L'objet de cette étude réside justement dans la mise en relation entre préposition, espace et intervalle. Pour ce faire, nous commencerons par établir le bien-fondé d'une telle approche.

Il ne s'agit pas de redessiner le contour de la préposition, mais plutôt de reconstruire son histoire à partir d'un aperçu descriptif puisant dans les ressources lexicologiques et les nomenclatures grammaticales qui s'y réfèrent. Cette esquisse servira également à compléter notre examen diachronique qui a recensé une liste des différentes définitions de cette catégorie afin de la distinguer des autres parties du discours. Ce qui restreint notre recherche à des aspects ciblés relatifs à sa dénomination et à ses diverses taxinomies linguistiques. On est en droit de poser cette question importante : *qu'est-ce qu'une préposition ?*

La définition proposée par Le Bidois retient de prime abord notre attention : « La préposition est une particule qui relie et qui subordonne entre eux deux mots ou groupes de mots, dont le second est appelé régime¹ ».

À quoi sert cette unité grammaticale ? Quel rôle assume-t-elle dans la langue ?

Comme nous avons essayé de le montrer, cette unité invariable, définie selon Pottier comme élément relationnel voire relateur R, sert à établir un lien de subordination. Il s'agit d'un lien hiérarchique entre un constituant recteur, qui la précède, que nous représentons par X- et un élément régi qui la suit, appelé « régime », ou encore, complément de la préposition, représenté par -Y.

Pierre Cadiot met en valeur un fait essentiel selon lequel la préposition est plus soudée à son contexte droit. C'est pourquoi la formule de base doit ainsi exprimer, « plus qu'un simple rapport : X-R-Y, mais plutôt : X-(R-Y)² ».

1. Praepositio

Dans une perspective historique et dynamique, il conviendrait de retenir cette définition de la préposition : « emprunté (XIV^e s.) au latin *praepositio*, *-onis*, proprement “action de mettre en avant”, spécialisé en grammaire pour désigner un mot grammatical servant à introduire un complément (Cicéron)³ ». Une telle définition est déjà établie par Priscien : « Par conséquent, par nature, la préposition vient après, mais sa construction la place avant⁴ ».

Ainsi, de par son étymologie « *prae-positio* » veut dire qu'elle devrait se placer avant les mots qu'elle régit formant ainsi le complément du rapport qu'elle indique⁵. Cette description de la dénomination est développée également chez Noël et Chapsal qui, dans leur *Nouvelle grammaire française*, reviennent sur son origine : « *Préposition*, du latin *praepositio*, formé de *prae*, devant, et *positio*, position, place ; parce qu'en effet la préposition se met devant le nom qu'elle régit⁶ ». C'est aussi ce que nous retrouvons dans une autre

¹ George Le Bidois et Robert Le Bidois, *Syntaxe du français moderne*, Ses Fondements Historiques et Psychologiques, tome I, Prolégomènes, Paris, Éditions Auguste Picard, 1935, § 1805.

² Pierre Cadiot, *Les prépositions abstraites en français*, Colin, Paris, 1997, p. 19.

³ Alain Rey, *op. cit.*

⁴ Priscien, *Grammaire Livre XVII* – Syntaxe I, Livre 17, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 2010, p. 95.

⁵ Gabriel Girard, *op. cit.*, p. 233.

⁶ François Noël et Charles-Pierre Chapsal, *Nouvelle grammaire française*, Lausanne, E. Vincent Fils, Imprimeur-libraire, 1836, p. 271.

explication étymologique selon laquelle : « Le sens du mot “préposition” est donné par celui du mot latin d’où il vient (*praepositionem*) ; de *prae*, devant, et *ponere*, placer. C’est un mot qui se met devant un autre¹ ».

En outre, Marc Baratin nous rappelle que, en grec, elles sont dites « *prothetikoi sundesmoi* (“conjonctions antéposées”)² ». Ainsi, formellement, ce mot-outil précède toujours son régime en français.

Comme caractéristique *sui generis* propre à la quasi-totalité des langues indo-européennes, on nous dit que ce mot grammatical précède, en règle générale, son régime. Cet axiome morphologique a permis à ce grammème d’établir une sorte de systématique dans le fonctionnement linguistique. Toutefois, l’observation d’autres langues, nous permet de constater un phénomène paradoxal, dans la mesure où ce relateur n’est pas préposé, mais plutôt postposé. C’est là un aspect formel différent qui rappelle, semble-t-il, une affinité avec la typologie latine traditionnelle qui usait alternativement des structures prépositionnelles et postpositionnelles, pour finir par adopter le système prépositionnel. Ces clivages formels nous conduisent à un réexamen de ces particules à savoir les postpositions.

2. Postposition

Il est un trait commun à la plupart des langues indo-européennes, qui a été révélé par Tesnière, selon lequel la préposition se classe dans la catégorie des translatifs

dont la principale utilité est de transférer les substantifs en ces différentes espèces d’adverbes : it. *sotto la tavola* “sous la table”, esp. *sobre las olas* “sur les ondes”, angl. “*on the table*”, fr. “sur la table”, bret. “*war an dól*” “sur la table”³.

Ce qui pousse vers des conclusions morphologiques distinguant cette unité : « Le translatif, au lieu d’être préposé, peut être postposé⁴ ». Au lieu de dire qu’on a affaire à une *préposition* on dit alors qu’on a affaire à une *postposition*, ajoute-t-il : « les postpositions sont en général rares dans nos langues d’Europe, qui sont plutôt des langues à prépositions. Mais elles sont loin d’y être

¹ Alexis Chassang, *op. cit.*, p. 175.

² Marc Baratin, *op. cit.*, p. 22.

³ Lucien Tesnière, *op. cit.*, p. 460.

⁴ Paul Garde, « La préposition-préverbe, marque de fabrique de l’indo-européen », dans *Travaux - Cercle linguistique d’Aix-en-Provence*, vol. 21, 2011, p. 115.

totale­ment inconnues. On en ren­contre même en fran­çais : *quelques jours après, vingt ans après*¹

comme en « grec *toude eneka* “pour ceci”, latin *honoris causa* “pour l’honneur”, russe *šutki radi* “par plaisanterie”, fran­çais “*sa vie durant*”. Toutes ces expres­sions peuvent être inver­sées »².

À l’origine, le latin utilisait les mots-outils tels que *in, ad, per, cum*, en les plaçant à la suite de leur régime, c’est-à-dire en postposition. Cet usage va se perdre et ces mots outils vont être alors pré-posés. Certaines formes en ont toutefois gardé la trace, *mecum* (avec moi), *tecum, semper, quoad*³. Marchello-Nizia nous fait remarquer, dans son ouvrage *le français en diachronie : douze siècles d’évolution*, que l’existence d’un substrat morphologique latin de la déclinaison se manifeste en ancien français. De fait,

pour indiquer la fonction syntaxique d’un mot dans un énoncé, il existe trois moyens : sa position par rapport aux autres mots, la déclinaison, ou l’emploi de prépositions (ou postpositions dans les langues de type OV (‘objet-verbe’)⁴. Parfois les trois sont utilisées conjointement, comme en latin déjà, ou en ancien français⁵.

Ce fait nous incite à une reconsidération de l’instabilité de l’usage casuel en diachronie, sujet de discordes, qui trouve sa résolution dans l’élaboration de la catégorie préposition. Le français, langue pourtant issue du latin, a renoncé à l’usage des postpositions en faveur d’une simplification progressive établie par les règles préconisant le système prépositionnel.

Si les langues indo-européennes recourent rarement à la postposition, d’autres langues ignorent les prépositions et n’usent que des postpositions. Il en va ainsi du turc qui utilise la postposition “*ile*” dans « *babam ile* » pour dire

¹ Lucien Tesnière, *op. cit.*, p. 461. Nous reviendrons sur cette explication dans la partie pragmatique.

² Paul Garde, *op. cit.*, p. 115.

³ Michel Bréal, *op. cit.*, 1897, p. 23.

⁴ Christiane Marchello-Nizia, *op. cit.*, 1999, p. 7-8, « En typologie, V désigne le verbe conjugué, O le complément essentiel nominal (objet direct ou indirect, attribut, complément essentiel autre) ; S désigne le sujet nominal », elle met en parallèle deux typologies linguistiques historiques pilotées « par un mouvement syntaxique très général. Ainsi toutes les langues indo-européennes évoluent d’un type OV (‘objet-verbe’) caractérisant par exemple le latin, le sanscrit, l’ancien persan, vers un type VO (‘verbe-objet’) qui est celui par exemple du français moderne, de l’anglo-américain, de l’espagnol, etc.

⁵ *Ibid.*, p. 82.

“avec mon père”, du japonais 東京へ « *Tokyo e* »¹ pour dire “vers Tokyo”, 電車で « *densha de* » (par le train), ou du hongrois « *az asztal előtt* » (devant la table), « *az erdő felé* » (vers la forêt).

Chez certains sinologues, comme Claude Hagège, nous trouvons un examen pratique visant à analyser les systèmes prépositionnel et postpositionnel pour soulever un problème spécifique : « d’une part, un aspect peu exploré de la langue, d’autre part, la mise en évidence de solidarité syntaxique et d’invariants de sens »². Cet éclairage est de toute évidence d’une grande utilité pour la linguistique générale. À cet égard, il nous dit qu’en chinois

où l’ordre est inverse dans le groupe nominal, il se dégage des postpositions. [...] Ainsi, le chinois ne possède pas les « prépositions pures » qui, selon Brøndal, permettent des formations quasi illimitées de locutions prépositives (comme en français « contrairement à », « à l’étonnement de », etc.), mais il offre des positions favorables au dégagement de relateurs, dont la liste n’est donc close que dans une synchronie stricte³.

Hagège consacre une partie importante de son ouvrage au sujet des unités locatives dans la tradition grammaticale chinoise. Son développement spécifie la particularité de ce modèle linguistique selon lequel ces unités peuvent être traitées soit comme postposition soit comme circumposition.

Ce constat s’illustre dans des exemples du mandarin : 他在我這兒 « *tā zài wǒ zhèr* » (il se trouve chez moi) ; 桌子上 « *zhuōzi shàng* » (sur la table).

De plus en plus, la terminologie « prépositions » ou « postpositions » est abandonnée par certains linguistes, car ils préfèrent parler désormais d’« adposition », les premières ne suffisant plus à rendre compte des différentes formes de configurations. Pour mieux illustrer ce qui précède, nous nous proposons de donner quelques exemples de langues qui font usage de circumposition ou d’adpositions venant se placer de part et d’autre du régime « simultanément à son début et à sa fin⁴ ». Parmi ces langues,

¹ John Lyons, *Linguistique générale – introduction à la linguistique théorique*, Paris, Librairie Larousse, 1970, p. 232. « Dans beaucoup d’autres langues (turc, japonais, hindi, etc.), des particules ayant des fonctions grammaticales ou locales semblables à celles des prépositions latines, grecques ou françaises, se trouvent après le nom qu’elles modifient ; c’est pourquoi on leur donne le nom de *postposition* (ainsi en turc *Ahmet için*, “pour Ahmet” ; en japonais *Tokyo e*, “vers Tokyo” ; en hindi *Ram ko*, “vers Rama”, etc.) ».

² Claude Hagège, *Le problème linguistique des prépositions et la solution chinoise*, Société linguistique de Paris, 1975, p. 7.

³ *Ibid*, p. 174.

⁴ Claude Hagège, *Adpositions*, Oxford, University Press, New York, 2010, p. 114-115.

nous citerons l'anglais avec « *from now on* » (à partir de maintenant), l'allemand « *von mir aus* » (selon moi), le kurde « *di kitêbê de* » (dans le livre), le coréen, l'amharique, etc.

En tout état de cause, un bon nombre de langues, décrites dans notre analyse et étayées d'exemples, ont recours essentiellement aux postpositions et c'est ce phénomène qui les distingue des langues indo-européennes, comme le français. Or, dans chaque langue, il existe des exceptions aux règles. Concernant le français, il est plausible de noter l'existence de quelques rares postpositions. Mais, ces exceptions, sont-elles vraiment des postpositions ? En effet, il est à relever que dans le cas d'une préposition sans régime, comme dans « vingt ans *après* », celle-ci renvoie à un élément qui la précède dans le contexte, afin d'éviter une répétition. Que dire de la particule *durant* dans « sa vie durant » ? Sinon qu'elle est ambiguë, il est tout à fait loisible de dire également « durant sa vie ». Cette adposition serait donc plus à rapprocher d'une *ambiposition*¹, qui peut se situer soit avant, soit après son régime². C'est pour cela que nous rejoignons l'avis de Pottier et celui de Brøndal pour affirmer qu'en français, il n'existe pas réellement de postpositions.

3. Vers une typologie des prépositions

Notre travail consistera en une description taxinomique de la préposition en tenant compte de plusieurs traits qui lui sont inhérents. À cette fin, nous établirons une terminologie grammaticale mettant en évidence des différences majeures dont l'intérêt réside dans l'élaboration d'une systématique des prépositions. Ladite systématique est certes contrastive en apparence, mais en mesure de révéler des fondements formels et sémantiques qui les rendent complémentaires et même similaires.

3.1. Prépositions simples vs prépositions complexes

Certains grammairiens français, comme Condillac³ ou Chassang, s'accordent au sujet de la typologie prépositionnelle pour distinguer deux classes

¹ Ce phénomène peut être appelé aussi respectivement *adpositions bi-positionnelles*, *bipositions*, *alterpositiones*, *pre-postposition* ou *pre-in-position*.

² Le français ne compte que quelques *ambipositions* telles que *durant*, *avant*, *après*, *depuis* : ses emplois ne seraient-ils pas à entendre comme un effet stylistique ? Nous rejoignons l'avis de Hagège (2010, p. 119) : « They (the few ambipositions of French) are characterized by the fact that the postpositional use is rarer and more literary than the prepositional one ».

³ Étienne Condillac, *op. cit.*, p. 207.

traditionnelles¹. Il s'agit, d'une part, des prépositions simples qui sont formées d'un seul mot : *avant*, *chez*, *contre*, *durant*, *sur*, etc., et, d'autre part, des prépositions composées, ou locutions prépositives, qui sont formées de plusieurs mots : *à côté de*, *en face de*, *par-dessus de*, *près de*, *en passant par*, etc.

Par ailleurs, selon Jules Marouzeau la locution se définit en linguistique comme étant « en un sens plus restreint, union de plusieurs mots constituant une sorte d'unité lexicologique² ». Aussi, à ce propos, David Gaatone précise que le terme « locution prépositive » désigne tout « groupe de deux mots ou plus, ressenti intuitivement comme équivalant à un mot unique³ ». Cette assertion sert à expliquer l'aspect formel de cette composition donnant lieu à un élément grammatical, caractérisée par une cohésion interne qui la rend indivisible, pour assumer simplement le rôle de joncteur dans le discours. Cela démontre, si besoin est, que la locution prépositive est sentie comme un tout fonctionnel, au-delà de sa morphologie composée.

En effet, les critères d'analyticité des prépositions reposent principalement sur la morphologie. Ce qui se déploie dans une démarche routinière dans la quasi-totalité des grammaires qui rangent ces particules, sommairement, selon leurs formes simples : *dans*, *après*, *de*, *à*, *dès*, *selon*, vs complexes ou composées : *au sein de*, *à l'encontre de*, *au fond de*, *à côté de*, *au travers de*, etc.

Toutefois, ce développement portant sur la morphologie ou l'aspect formel, c.-à-d. le graphème, unité minimale, soi-disant irréductible, est un argument déficient comme l'a prouvé l'approche diachronique, dont nous proposons quelques exemples :

a. *Avant* : cette unité est le développement du bas latin *abante*⁴, qui est un renforcement du latin classique *ante* par *ab* ;

b. *Dès* : provient du bas latin *de ex*, renforcement de *ex* ;

¹ Claude Vaugelas, *op. cit.*, p. 219. « On a rendu la Langue Française si pure, qu'il n'est plus permis aux Poètes, non plus qu'à ceux qui écrivent en prose, de mettre les prépositions composées pour les simples. Ainsi il faut dire, *sur*, *sous*, *dans* et *hors* en vers, et non pas, *dessus*, *dessous*, *dedans*, *dehors*, lorsqu'il suit un substantif, et que ces prépositions ne peuvent tenir lieu d'adverbes.

² Jules Marouzeau, *Lexique de la terminologie linguistique français, allemand, anglais, italien*, Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 1951, p. 139.

³ David Gaatone, « Les "locutions" verbales, pour quoi faire ? », *Revue Romane*, n° 16, 1981, p. 49.

⁴ Kristoffer Nyrop, *op. cit.*, p. 302. Selon Nyrop, il s'agit de « combinaisons de particules. On combine des prépositions et des adverbes. Exemples : *Ab ante* > *avant* [...] ; *de ex* > *dès* ; *de intus* > vieux français *denz*, d'où *dans* ».

- c. *Avec* : est le résultat de l'amalgame de *apud hoc*, qui a remplacé *cum* ;
- d. *Selon* : proviendrait de *sub longum* en passant d'abord par une forme amalgamée *sulunc* puis par *seloncq*.

Ces cas illustrent le fait que ces prépositions ne sont pas aussi simples qu'on le prétend, puisqu'elles sont créées par soudure ou agglutination, et sont par conséquent – diachroniquement – décomposables.

Quant à la création des locutions prépositives, elles ont été motivées par le besoin d'expressivité pour s'adapter aux nouvelles désignations assimilées graduellement dans les pratiques linguistiques. Leur création s'est opérée au moyen du processus de grammaticalisation qui consiste, comme on a déjà essayé de l'expliquer, à faire passer un élément (généralement un lexème) d'un état signifiant vers un état fonctionnel. Ainsi un nucléus (nominal, adjectival, verbal ou adverbial) va servir à forger des combinaisons stéréotypées, du genre : préposition + Noyau catégorématique (lexical) + préposition.¹

Ces prépositions complexes sont formées par figement comme le signalent De Mulder et Fagard dans leur analyse d'« un grand nombre de constructions de type {Préposition (+ article) + Base² + Préposition}³ », dont fait partie la locution prépositive « *dans l'intervalle de* » sélectionnée dans notre étude de cas.

Cette modélisation linguistique est productive, étant donné qu'elle est à l'origine de l'extension de ce paradigme par rapport aux prépositions simples. Pour illustrer ce fait, nous citerons quelques occurrences qui montrent la diversité des catégories auxquelles appartiennent les noyaux de ces locutions :

- a. Nominal : « *dans l'axe de* »,
- b. adjectival : « *au plus profond de* » ;
- c. verbal : « *à compter de* » ;
- d. adverbial : « *par-delà* », « *hors de* » ; « *auprès de* ».

Cette méthode génératrice de ces nouvelles locutions prépositives est à rattacher à un principe ancien de régularisation analogique commun à la majorité

¹ Ce type de modélisation n'est qu'un cas de figure exemplaire de la formation des locutions prépositives, signalons également des constructions telles que : préposition + noyau lexical, par exemple : *à travers*, *par-delà* ; ou l'inverse : noyau lexical + préposition, par exemple : *conformément à*, *compte tenu du*, *foi de*, *faute de*, *le long du*, *autour de*.

² La base en question est généralement nominale.

³ Walter De Mulder et Benjamin Fagard, *op. cit.*, p. 9.

des systèmes linguistiques. Conformément à cette logique, la règle générale est de procéder à un figement du nucléus lexical afin d'obtenir de nouvelles unités grammaticales. Ce mécanisme d'innovation analogique fondé sur une logique de rapprochement alliant l'ordre morphologique et sémantique est certes profitable à l'uniformisation du paradigme grammatical. En somme, à l'instar d'autres langues, le français se sert de ce type de modélisation reposant sur le transfert catégoriel et érigé en système pratique de régularisation.

3.2. Prépositions vides vs prépositions pleines

Plusieurs linguistes se sont intéressés à l'étude de la préposition dans une perspective sémantique. Aussi, sommes-nous en droit de nous interroger : Ces prépositions présentent-elles de simples particules grammaticales vides de sens ? Sont-elles plutôt dotées d'un potentiel sémantique qui les rend indispensables dans l'élaboration et dans le bon fonctionnement de la langue ?

Une certaine tergiversation dans le domaine des études prépositionnelles s'est manifestée à cause de l'existence de deux tendances opposées : celle de ceux qui affirment que ces unités sont vides, incolores, et celle de ceux qui se prononcent en faveur de leur pouvoir significatif.

Vendryes est le premier à considérer que « le français a des mots vides, par exemple dans ses prépositions »¹. Sa notion de vacuité sémantique a contribué au développement de certaines typologies rudimentaires, comme celle de De Boer qui les subdivise en prépositions vides « écrasées » : *déguiser quelqu'un en prêtre*, et en prépositions « introductrices subordonnantes » : *il tomba pour ne plus se relever*, et en prépositions « fin de mot »² : *passer pour* quelqu'un d'autre. Il soutient que cette catégorie « en dehors de ces fonctions [elle] ne signifie rien : elle est entièrement vide³ ». Ce point de vue sera révisé, car dans le domaine pratique et dans plusieurs cas, comme les incises : « *pour vous dire la vérité* », « *sans blague* », la préposition ne peut pas être « vide »⁴.

¹ Joseph Vendryes, *Le langage*, Paris, La renaissance du livre, 1921, p. 99.

² Cette distribution ne sera pas retenue par les grammairiens, vu sa bizarrerie terminologique.

³ Cornelis De Boer, *Syntaxe moderne de la préposition en français et en italien*, Paris, Librairie Ancienne Honoré Champion, 1926, p. 18.

⁴ *Ibid.*, p. 19.

En fait, pour De Boer, les prépositions se distribuent en trois rangs¹ :

1. Elles sont *casuelles*, comme « *de* » et « *à* » qui fonctionnent comme substituts des cas morphologiques légués par la tradition latine et assument le rôle syntaxique jadis attribué aux désinences, c'est-à-dire celui de marquer l'accusatif ;
2. Elles sont *semi-casuelles*, comme « *avec* », « *en* », « *par* » et « *pour* » qui servent à concrétiser un cas sans le préciser, c'est-à-dire sans rien y ajouter (juste la valeur intrinsèque constituant un résidu diachronique) ; et
3. Elles sont *non casuelles* : cela concerne toutes les autres prépositions. Elles ont toujours un sens plus large et toujours plus précis².

Le *Précis de Grammaire historique*³ expose quant à lui une typologie rudimentaire tripartite :

1. Les prépositions **vides** *à* et *de*,
2. les prépositions **demi-vides** *avec*, *en*, *par*, *pour*, *sur*, et
3. les prépositions **pleines** pour le reste, voire les locutions prépositives.

Dans son article : Y a-t-il des prépositions vides en français ?, G. Gougenheim critique les auteurs précédents en soulignant les aberrations de leurs critères classificatoires afférents à leur système de répartition. Il nous présente son point de vue relatif au contenu sémantique de la préposition vide, comme suit : « [s]a valeur intrinsèque est tellement diluée qu'on peut dire qu'elle ne se laisse plus percevoir⁴ ». Quant à son analyse, il ne retient que la préposition « *de* » comme étant « la seule préposition vide de la langue française », vu ses divers emplois qui lui font acquérir une valeur purement grammaticale. Elle se réduit, de la sorte, à un article (partitif) : *pas de chevaux*, *pas de pain*, et son rôle syntaxique semble s'en tenir à un indice d'infinitif, un formateur de complément de nom à valeur d'adjectif, un introducteur d'épithète de

¹ Pottier (1962, p. 249) critique ce classement : « Cette classification, basée sur des impressions sémantiques, et calquée sur des catégories étrangères au français, est inacceptable dans une étude de systématique synchronique ». En effet, la distinction mot plein vs mot vide est le fait de la grammaire chinoise.

² Cornelis De Boer, *op. cit.*, p. 41, notion reprise par Jaeggi (1956) et relevée par Cadiot (1997).

³ Ferdinand Brunot & Ch. Bruneau, 1956, *Le Précis de Grammaire historique*, 4^e éd., Paris, Masson et Cie, p. 421 sqq.

⁴ Georges Gougenheim, « Y a-t-il des prépositions vides en français ? », *Le français moderne*, n° 27, Éditions d'Artrey, 1959, p. 6.

certains pronoms¹. En revanche, la préposition « à » ne serait pas vide étant donné qu'elle exprime l'idée de la ponctualité statique ou dynamique².

Quant à Pottier, il trouve à redire à propos de la théorie de Tesnière³, fondée sur l'opposition : mots pleins vs mots vides, selon laquelle les prépositions sont des “mots vides” ou de simples “outils grammaticaux”, et que, par exemple, « le style télégraphique supprime ces mots vides ». Compte tenu de sa *systématique* des prépositions, Pottier nie énergiquement cette façon de les voir⁴. Selon lui, les prépositions peuvent avoir des représentations géométriques et plusieurs applications sémantiques, c'est-à-dire celle de nous faire prendre conscience qu'on a « depuis longtemps reconnu qu'un élément comme une préposition pouvait avoir une valeur spatiale, une valeur temporelle et une valeur que nous appellerons notionnelle⁵ ». En effet, selon le contexte qui explicite les nombreux effets de sens, la préposition *à* peut signifier l'espace : *à Paris*, le temps : *à huit heures*, le notionnel : *à l'entendre*.

Malgré le progrès observable dans les analyses de certains linguistes⁶, Touratier maintient une réflexion conventionnelle, lorsqu'il reprend l'observation suivante :

À notre avis, seules les prépositions dites vides, c'est-à-dire qui n'ont pas de contenu sémantique proprement dit et dont le signifié est purement grammatical, comme en français *à* ou *de*, sont de véritables morphèmes fonctionnels⁷.

L'avantage de la distinction prépositions vides (fonctionnelles) vs prépositions pleines (signifiantes) est de réviser et de réanalyser les définitions traditionnelles en centrant l'intérêt sur les fondements qui ont été à l'origine de leurs diverses nomenclatures.

3.3. Prépositions incolores vs prépositions colorées

Il est à noter que Zumthor et Wartburg ont été les premiers à avoir eu recours au qualificatif d'*incolore* en parlant de la préposition. Dans *Précis de syntaxe du français contemporain* (1958), ils les subdivisent en deux groupes : d'une

¹ *Ibid.*, p. 25.

² *Ibid.*, p. 14.

³ Lucien Tesnière, *op. cit.*, p. 55 « C'est ainsi que les prépositions françaises sont fort souvent vides ».

⁴ Bernard Pottier, *op. cit.*, p. 246.

⁵ *Ibid.*, p. 125-126.

⁶ Brøndal, Pottier, Cadiot, etc.

⁷ Christian Touratier, *Morphologie et morphématique*, Presses universitaires de Provence, 2002, p. 78.

part les prépositions incolores *de*, *à*, *avec*, *en*, *par*, *pour* et *sur*, et d'autre part les prépositions pleines (colorées) pour le reste¹. Cette terminologie constituera un concept-clé dans la pensée de Spang-Hanssen qui, dans son ouvrage *les prépositions incolores du français moderne*, procède à une étude minutieuse la délimitant au trio : « *de*, *à*, *en* » qui se distingue par « leur caractère abstrait et par la multiplicité de leurs acceptations² ».

Il justifie sa préférence pour la notion d'incolore aux dépens de celle de vide ou abstraite par le fait de « *l'imprécision même* » de la dénomination de ces types de prépositions³.

Pour Spang-Hanssen, le relateur « *de* » est le plus représentatif dans la hiérarchie des prépositions incolores, puisqu'il « représente un maximum d'abstraction », et dont la valeur « est absolument neutre ». Il s'agit là d'un point de vue très important et qui souscrit au raisonnement de Gougenheim. Toutefois, à l'inverse de ce dernier, Spang-Hanssen ne considère pas « *de* » comme étant l'unique préposition incolore. Dans son analyse des prépositions incolores, il souligne le fait que ce type de préposition se distribue suivant un ordre graduel du plus incolore vers le moins incolore, soit « *de*, *à*, *en* » d'un côté ; et de l'autre, les moins incolores pour celles qui sont plus expressives. Celles-ci sont susceptibles d'amener des idées spécifiques, telles que *par* qui est instrumentale, signifiant le passage, le moyen et l'intermédiaire, et *pour* qui indique la direction, la conséquence, le but et la destination, ainsi que *sur* qui est employée pour la direction, la proximité et la mesure, ou encore *avec* qui exprime la simultanéité et diverses nuances de manière, d'instrument, de moyen, etc.

Sa classification prend en compte la confusion catégorielle qui a longtemps marqué le paradigme prépositionnel et adverbial, pour retenir un critère spécifique majeur relatif aux prépositions incolores, à savoir la vacuité sémantique. Pour ce faire, il exclut les deux prépositions *pour* et *avec* des prépositions incolores car elles sont susceptibles d'avoir un emploi adverbial, pour leur « degré relativement haut d'expressivité » : il y aurait là une raison supplémentaire « de ne pas ranger *pour* et *avec* parmi les prépositions incolores⁴ ».

¹ Ebbe Spang-Hanssen, *op. cit.*, p. 12.

² *Ibid.*, p. 237.

³ *Ibid.*, p. 13

⁴ *Ibid.*, p. 228.

Dans ce même ordre d'idées, il est possible d'inférer que les prépositions colorées sont le plus souvent polycatégorielles, ainsi elles peuvent relever de deux natures adverbiale et prépositive : comme adverbe et comme préposition : *avant, devant, depuis*, etc.

Auxquelles s'ajoutent d'autres prépositions qui sont issues d'adjectif, à l'instar de *sauf*, de participe, comme *pendant*, sans oublier les locutions prépositives forgées sur une base catégorématique, c.-à-d. lexicale.

Spang-Hanssen établit un système classificatoire de prépositions incolores vs prépositions colorées, fondé sur deux paramètres majeurs soit : cohésion vs décomposition. Son approche met en exergue une suite d'oppositions « telles que indétermination/détermination, effacement/mise en relief, sens figuré/sens propre, association habituelle/association insolite¹ ». Ainsi, les prépositions incolores « *de, à, en* » sont les plus fréquemment usitées dans la langue, vu la perte progressive de leur sens plein qui les transforme en unités fonctionnelles, leur conférant par ricochet une grande flexibilité syntaxique et une multiplicité d'acceptations. Alors que des prépositions plus colorées *pour, avec, depuis, sous, au travers de, à force de*, etc., qui, sont plus lourdes sémantiquement, ont une dénotation plus précise et des emplois plus restreints dans l'usage.

Certaines objections relatives aux dénominations précitées ont été émises. Par exemple, Pierre Cadiot trouve le terme *incolore* « plutôt malheureux », quant à l'identification « vide » elle serait, selon lui, « absolument fausse » puisque ces deux appellations réduiraient les prépositions à de « simples outils » qui n'interviennent pas dans l'interprétation sémantique².

3.4. Prépositions abstraites vs prépositions concrètes

Avec l'extension des études focalisant leur intérêt sur le sémantisme des prépositions, il est tentant de faire référence à une distinction majeure intrinsèquement liée au domaine lexical. En effet, conformément aux autres typologies (vides vs pleines, incolores vs colorées), Pierre Cadiot postule pour une taxinomie plus rigoureuse et plus rationnelle, distinguant les prépositions abstraites des prépositions concrètes.

Il est bien entendu important de rappeler que l'interprétation étymologique est utile dès lors qu'on apprend que *abstrait* provient de « *ab(s)-trahere* =

¹ *Ibid.*, p. 21.

² Pierre Cadiot, *op. cit.*, 1997, p. 84-85.

“tirer hors de”¹ », « “qui exprime une qualité ; qui correspond à un certain degré de généralité” ; il s’oppose à concret » du « latin *concretus* “qui a pris une consistance solide, fort, épais”² ». Car le fait de remonter au sens de départ enlève toute possibilité de parler de « vacuité sémantique ».

Mais, avant tout, nous devons préciser que la distinction concret vs abstrait, rattachée aux éléments de la langue, est explicitée par Edward Sapir qui

lui-même a bien vu que l’élément constitutif du mot est la racine et a proposé d’en définir le concept comme concret, voire même visible, par opposition aux éléments grammaticaux dont les concepts, dits relationnels, sont purement abstraits³.

Pour ôter toute équivoque relatif à cette différenciation sémantique, Émile Benveniste nous fait remarquer que le transfert sémantique, appliqué à un discours bien constitué, s’opère du concret vers l’abstrait. En effet, « un des critères les plus usuels est le caractère “concret” ou “abstrait” du sens, l’évolution étant supposée se faire du “concret” à l’“abstrait”⁴ ».

Il est à relever que Bernard Pottier désambiguïse de façon pertinente la confusion sémantique de « vide » et « abstrait » au sujet des prépositions dans cette formule catégorique :

nous rejetons tout d’abord l’assimilation de “vide” à “abstrait” ; un morphème peut avoir une signification “abstraite” (pour nous, une signification caractérisée par un très petit nombre de traits pertinents) et avoir un “sens” bien défini⁵.

À juste titre, Pierre Cadiot souligne également cette ambiguïté liée aux similitudes des nomenclatures, en rappelant que toutes ces classifications se sont cristallisées autour de la portée sémantique des prépositions.

Cette même problématique a été reprise par de nombreux grammairiens. Toutefois, avec la sémantique cognitive, ces prépositions ont pris de plus en plus d’ampleur. En effet, l’approche cognitive accorde une grande importance à la sémantique en l’interconnectant à d’autres facultés telle que la perception.

¹ *Ibid.*, p. 84.

² Alain Rey, *op. cit.*

³ Knud Togeby, *Qu’est-ce qu’un mot ?, recherches structurales*, Travaux du Cercle linguistique de Copenhague, 1949, cité par Bernard Pottier, *op. cit.*, 1962, p. 89.

⁴ Émile Benveniste, *op. cit.*, 1966, p. 298.

⁵ Bernard Pottier, *op. cit.*, 1962, p. 248.

C'est la raison pour laquelle ce sont « les prépositions les moins concrètes (surtout *à*, *de* et *en*) qui ont retenu l'intérêt des chercheurs¹ ».

Un critérium différenciateur entre ces deux paramètres a été établi par Cadiot : les prépositions abstraites sont celles qui renvoient aux valeurs notionnelles, aux conceptualisations génériques, transcendentales, cachées, obscures, virtuelles, aux significations qualitatives, générales, extensives, subjectives. En revanche, les prépositions concrètes sont celles qui expriment les réalités pratiques, immédiates, matérielles, objectives, quantitatives, référencielles, particulières, locatives, aptes à être schématisées. Et, en ce qui nous concerne, ce sont celles qui véhiculent le sémantisme spatio-temporel.

En dehors des emplois locaux concrets, nous pouvons prendre comme exemple la triade : *de*, *à* et *en*. Ces prépositions peuvent avoir des emplois notionnels variés dans de nouvelles configurations où elles auraient tendance à être employées métaphoriquement, parfois même en se décontextualisant, pour aboutir à un niveau d'abstraction « insaisissable ».

A. Les emplois concrets spatiaux

Il s'agit des prépositions concernées dans des emplois comme : « venir de Paris » vs « aller à Paris » ; Sortir de la maison vs rentrer à la maison.

L'idée que *à* traduit le mouvement d'approche, et *de* l'idée d'éloignement, s'applique au déplacement concret propre au domaine spatial. Cela veut dire que « *de* correspond à une visée rétrospective, une vision d'en deçà », face à *à* qui « correspond à une visée prospective, une vision d'au-delà² ».

B. Les emplois concrets

Certains exemples nous montrent que ces prépositions peuvent rendre compte de l'alternance extension vs intension³ : « verre *de* vin » vs « verre *à* vin ».

Dans le domaine matériel des relations contenant/contenu, ces deux occurrences donnent deux interprétations différentes. *De* implique extensionnellement le verre qui est rempli de vin, il s'agit donc d'une « métonymie », par contre, « *à* » reste à un niveau intensionnel, elle sert à fixer les « propriétés » associées

¹ Pierre Cadiot, *op. cit.*, p. 9.

² *Ibid.*, p. 84.

³ Extension vs intension sont pris ici dans le sens que leur donne Michel Le Guern, *Les deux logiques du langage*, Paris, Champion, 2003. Ces deux concepts peuvent aussi équivaloir grossièrement à l'opposition *désignation* vs *signification*.

à des caractéristiques matérielles ou à des routines fonctionnelles¹ », exprimant la destination de l'objet.

C. Les emplois abstraits

Il s'agit des mêmes prépositions dans des emplois comme : « parti au gouvernement » vs « parti de gouvernement ».

On constate que l'occurrence de la préposition à correspond à « une saisie plus concrète ou empirique du référent du régime »², par opposition de correspond à une valeur métonymique plus abstraite.

Dans un emploi comme : « pays à tradition protestante » vs « pays de tradition protestante ».

La préposition à marque l'attribution d'une propriété à un ensemble référentiel quelconque (à l'ensemble non spécifié des pays) et donne secondairement à cette propriété une fonction restrictive. En revanche, la préposition de suppose au contraire « une fixation préalable de l'ensemble des pays ayant une tradition religieuse qui leur appartient en propre, un adressage préalable dans un ensemble d'individus (x) munis de leur propriété distinctive ».

Les exemples précédents nous amènent à déduire que ce duo prépositionnel s'interprète succinctement ainsi : « à : attribution ("externe") » vs « de : identification ("interne", "essentielle")³ ».

En d'autres termes, les prépositions concrètes à la base, comme *ad*, qui signifie la direction, peuvent subir une abstraction pour générer des sens métaphoriques comme le but. À partir de ce principe, Pierre Cadiot ancre une description sémiotique expliquant le développement diachronique des prépositions ayant intrinsèquement une valeur concrète, y compris la notion spatiale, pour acquérir par abstraction une polysémie où le sens de base se perd progressivement, se dilue et se vide de sa valeur référentielle pour se convertir finalement en une unité fonctionnelle, abstraite.

Pour résumer cette approche, nous dirons que son apport réside dans sa volonté de clarifier certaines ambiguïtés terminologiques et d'établir une distinction sémantique plus pratique, fondée sur la valeur concrète vs abstraite, qui bien évidemment trouve sa justification dans l'examen diachronique de ces unités.

¹ Pierre Cadiot, *op. cit.*, p. 43-44.

² *Ibid.*, p. 59.

³ *Ibid.*, p. 63.

Son exposé présente un perfectionnement taxinomique dans la mesure où il nous suggère

une autre terminologie : *à* et *de* sont des *réactifs* (comme on dit en chimie et en photographie), des colorants donc, non pas des corps qui propagent la lumière, mais plutôt qui l'absorbent et la renvoient, soit des lunes et non pas des soleils ! *De* nous renvoie une image du "monde" déjà là, *à* une image d'au-delà, une image projetée¹.

3.5. Prépositions à régime implicite vs prépositions à régime explicite

Telle qu'elle est définie dans la majorité des grammaires, cette catégorie présuppose une structure qui l'intègre. Elle se prépose, elle introduit, elle se place devant un régime de nature grammaticale variée : nom, verbe à l'infinitif, adjectif, pronom, etc., ayant, par exemple, une fonction de complément circonstanciel spatial, temporel ou notionnel. Or, dans l'analyse des cas, on peut se heurter à des exceptions. La plus saillante est celle où le régime est omis.

Comment peut-on expliquer grammaticalement et sémantiquement cette absence de régime ?

De fait, le processus de grammaticalisation nous fournit un outil d'analyse efficient. Selon Charles Bally, ces prépositions sans régime² (régime implicite, sous-entendu) s'adverbialisent et acquièrent le statut d'unités lexicales autonomes. Sur le plan sémantique, Pottier justifie l'ellipse du régime par l'interprétation contextuelle.

Comme nous l'avons vu plus haut, pour ce linguiste, les postpositions n'existent pas en français. De même, il considère qu'il est erroné de penser que les prépositions subissent un transfert catégoriel (pour devenir des adverbes) lorsqu'elles sont sans régime, comme dans :

1. Je l'ai su avant.

Pour lui, il s'agit tout simplement de dire que « deux *faits de discours* sont réunis :

- a. le terme B de la relation n'est pas précisé, car le contexte y supplée ("quelques jours avant {le moment en question}");
- b. une indication de durée précise la quantité de "avant" ou de "après" énoncée »³.

¹ *Ibid.*, p. 85.

² Déjà citées : *pour*, *contre*, *avec*. Cf. *supra*.

³ Bernard Pottier, *op. cit.*, 1962, p. 196.

Pour démontrer ce dernier *fait de discours*, il donne quatre variantes de constructions relatives à la préposition **après** :

1. Variante avec référence exprimée, et quantité : Pierre est parti deux jours **après** la vendange
2. Variante sans référence exprimée : Pierre est parti deux jours **après** { }
3. Variante sans quantité : Pierre est parti **après** la vendange
4. Variante sans référence exprimée, ni quantité : Pierre est parti **après** { }

La partie laissée vide entre crochet symbolise le contexte manquant, présupposé et reconstituable par le contexte.

Dans son article, *À propos des prépositions de lieu en français*, Ruwet propose en cas d'absence du régime d'appliquer une "règle d'effacement du pronom" : « on dira qu'un pronom inanimé est effacé quand le contexte de gauche est, soit PREP_L (prépositions + adverbes de lieu), soit un nom d'une certaine classe¹ ».

Ainsi dans la phrase :

2. *La jolie fille n'était plus dans son lit, elle était dessous (*lui → lui : pronom inanimé effacé).*

Ruwet note que la préposition *sous*, dans cette configuration, se transforme morphologiquement en *dessous*, et passerait syntaxiquement ainsi de la catégorie de la préposition à celle de l'adverbe. Cependant, de son point de vue, ces deux catégories ne sont pas distinctes lors de l'omission du régime, et c'est le motif expliquant pourquoi il les nomme PREP_L.

Dans le sillage de Kayne développant la terminologie de « prépositions orphelines », Anne Zribi-Hertz² conserve cette même nomenclature pour désigner ces prépositions "sans régime". Cette formulation est originaire de l'expression anglaise "*orphan preposition*" qui servait à désigner les "prépositions-épaves" ("*stranded prepositions*"). Dans le cas de l'anglais, le

¹ Nicolas Ruwet, « À propos des prépositions de lieu en français », dans *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Éditions du Seuil, 1982, p. 332.

² A. Zribi-Hertz, 1984, « Prépositions orphelines et pronoms nuls », *Recherches linguistiques de Vincennes*, n° 12, p. 46-91.

régime des “prépositions-épaves” aurait été déplacé à gauche « *this chair was climbed on*¹ ».

L'argumentation de Zribi-Hertz concernant la justification de la notion de « préposition orpheline » se fonde sur un postulat selon lequel le pronom nul supplée la série non clitique : *lui/eux/elle(s)*. En fait, sa terminologie alterne *argument nul* et *pronom nul* pour désigner « une catégorie vide (*nœud NP [syntagme nominal] non rempli lexicalement*)² » et par conséquent *non anaphorique* subissant la *règle de l'effacement*. Cet élément (l'argument nul de la préposition orpheline) est ellipsé. Ce qui laisse la place à un “trou” basique dans la structure de la phrase qui « peut aussi recevoir une interprétation déictique, l'associant directement à un référent du contexte non linguistique³ ».

C'est ce que montrent les phrases suivantes, citées dans son article :

3. *Ces deux planches, une pièce était restée coincée entre*. (*elles → pronom nul effacé).
4. *Ce banc, vous n'avez qu'à sauter par-dessus*. (*lui → pronom nul effacé).
5. *Les arbres, Pierre se cache derrière*. (*eux → pronom nul effacé).
6. *Notre-Dame, vous venez de passer*. (*elle → pronom nul effacé).

Dans ces exemples, le pronom nul effacé est une structure elliptique non anaphorique qui renvoie à un régime implicite-zéro, précédemment cité dans le contexte.

Ce travail n'aurait pas été complet si elle n'avait pas exclu comme elle l'a fait les prépositions qui ne peuvent pas être orphelines. Il s'agit, selon elle, des prépositions suivantes : *à (jusqu'à), chez, de, en, par, vers*. Ces prépositions ne peuvent pas manquer de contexte. Mais elle ne nous en dit pas la cause⁴.

En revanche, l'idée fondamentale qu'on retient de son raisonnement est en relation avec les prépositions locatives foncièrement liées aux emplois orphelins. Ce fait lui permet d'établir une systématique pour toutes les locutions prépositives à sens spatial finissant par *de*. Ces prépositions sont susceptibles d'avoir un emploi sans régime, en perdant leur *de* :

¹ Dans cette occurrence, ce qui est considéré comme préposition orpheline semble s'apparenter à une postposition.

² *Ibid.*, p. 55-56.

³ *Ibid.*, p. 50-51.

⁴ *Ibid.*, p. 57. Je n'ai, à ce stade, aucune explication solide à proposer pour ces faits. L'inacceptabilité des exemples est vraisemblablement imputable à plusieurs causes distinctes, suivant les prépositions en jeu.

7. *Au milieu de* → La cour, Pierre était (juste) au milieu.

8. *En travers de* → Les rails, il s'était couché en travers.

4. Bilan des résultats

Malgré notre prédilection de l'aspect syntaxique fondamental relatif à la fonction de relateur, notre analyse classificatoire des prépositions en français s'est révélée complexe, puisqu'elle s'est fondée sur plusieurs critères : morphologique, sémantique et pragmatique¹. In fine, cette différenciation subdivise les prépositions systématiquement en paires antonymiques. De plus, l'ensemble de ces clivages révèle les multiples facettes de cette partie du discours et présente un moyen avantageux dans sa modélisation. Ce mécanisme analytique sous-tend une description dont l'objectif est de clarifier cet ensemble de distinctions, en discernant leurs fondements et leurs régularités formelles pour que les usagers de la langue puissent reconnaître leurs traits spécifiques.

L'examen taxinomique – qui est certes loin d'être exhaustif – a été utile dans la mesure où il a suscité une systématique rigoureuse des prépositions. Suite à ce travail typologique, nous restreindrons désormais notre recherche au domaine spatial.

¹ Cf. Infra.